

L'an deux mil vingt-quatre, le quatre décembre à 18 heures 30, le conseil syndical, régulièrement convoqué par la Présidente le 27 novembre 2024 par voie électronique et individuellement, s'est réuni à Grand Lac Communauté d'Agglomération à Aix-les-Bains, en session ordinaire, sous la présidence de Sandra FERRARI.

Grand Chambéry	Présents	Absents	Grand Lac	Présents	Absents
<b>TITULAIRES</b>			<b>TITULAIRES</b>		
BERTHOMIER Christian	X		BALTHAZARD Pierre-Louis		X
DUMAZ Gérard		X	BIQUEZ François		X
DUMAZ Régis		X	CAMUS Gilles		X
FABRE Maryse	X		CHAPUIS Nicolas	X	
FERRARI Marcel	X		GIMENEZ André	X	
FERRARI Sandra	X		GRELLIER Jean-Marc		X
GALENE Pierre-Damien	X		HUYNH Antoine	X	
GENNARO Alexandre		X	MONTORO Marie-Pierre		X
GINOLLIN Pascal	X		MOUGNIOTTE Alain	X	
LEOUTRE Jean-Marc		X	PETIT GUILLAUME Sophie	X	
MIGUET Vincent	X		PIGNIER Régis	X	
PIERRETON Christophe		X	POILLEUX Nicolas		
REPENTIN Thierry	X		REVOL Karine		X
TICHKIEWITCH Serge	X		SALOMON Marie-Thérèse	X	
TRAHAND Cécile	X		VAIRYO Nicolas	X	
TURNAR Alexandra		X	VIAL Jean-Marc	X	
VANIN Gaëtan		X	VIOLA Peggy		X
<b>SUPPLEANTS</b>			<b>SUPPLEANTS</b>		
BEBERT Thierry	X		EXERTIER Bruno		X
CARACO Alain		X	FRAYSSE Claudie		X
REGAIRAZ Michel		X	GALY Philippe		X

<b>Elus absents Grand Lac</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
VIOLA Peggy	HUYNH Antoine
BALTHAZARD Pierre Louis	MOUGNIOTTE Alain
<b>Elus absents Grand Chambéry</b>	<b>Donne pouvoir à</b>
GENNARO Alexandre	FERRARI Sandra

Secrétaire de séance : Christian BERTHOMIER

Périmètres	Membres titulaires	Membres suppléants	Présents	Votants
Grand Chambéry	17	3	11	12
Grand Lac	17	3	8	10

Le quorum est atteint, le conseil syndical peut valablement délibérer.

### FINANCES : plan de sobriété budgétaire – budget alpin Savoie Grand Revard *(compétences obligatoires)*

En amont du vote du budget 2025 et compte tenu de la situation budgétaire tendue du budget alpin Savoie Grand Revard, la Présidente informe les membres du conseil syndical avoir présenté à la commission de finances réunie le 14 novembre 2024 un moratoire sur la situation du budget alpin Savoie Grand Revard à l'attention du Préfet de Savoie et des Présidents des agglomérations (document en annexe).

Ce moratoire porte sur l'analyse budgétaire et comptable du budget annexe. Il pose un diagnostic et préconise un plan de sobriété budgétaire accompagné du versement d'une subvention d'équilibre de 280 000 € par an pendant trois ans.

La commission des finances a émis un avis favorable à l'envoi de ce moratoire motivé par la situation suivante :

Le domaine de ski Alpin est implanté sur la commune du Montcel et en grande partie sur la commune de Les Déserts, avec deux centres station sur la Féclaz et le Revard. Il compte 2 remontées 4 places à pinces fixes renforcées par 5 téléskis et 3 tapis ; équipements qui ont fait l'objet de grandes visites et visites périodiques dont les investissements sont à la charge de la dette du budget Alpin.

La station génère 3 millions d'euros de chiffre d'affaires via les régies d'exploitation qui emploient 10 permanents et plus de 60 saisonniers les années d'enneigement normal.

L'exploitation du domaine skiable permet une vitalité importante du tissu socio-économique.

Les chiffres d'affaires cumulés relevés pour les Déserts (INSEE-URSSAF) font état d'un CA d'à minima 18 millions d'euros (jusqu'à 20 les excellentes années) et de plus de 350 emplois directs sur la commune.

L'équilibre budgétaire Alpin est difficile :

- en automne 2020, dès sa prise de fonctions, l'exécutif du SMSB a identifié des fragilités sur ce budget qui ont conduit, à la suite d'une mission d'assistance, à la fermeture de deux périmètres pour retrouver une capacité sur le budget fonctionnement de plus de 180 000 €,
- l'exploitation a subi les deux années COVID 2021 et 2022,
- l'incendie criminel du télésiège des Ebats a dégradé l'équilibre déjà fragile qui a nécessité de recourir à une subvention d'équilibre de 200 000 € en 2023,
- l'absence de neige de la saison 2023/2024 a impacté le chiffre d'affaires annuel,
- les services ont redoublé leurs efforts de sobriété budgétaire mais l'exercice est difficile au regard des charges incompressibles qui grèvent le budget.

Toutes ces raisons amènent à proposer le moratoire sur la situation du budget alpin Savoie Grand Revard et solliciter l'autorisation d'une subvention d'équilibre sur les trois années à venir.

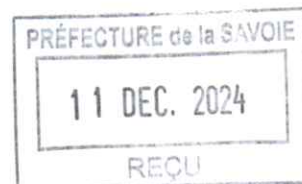
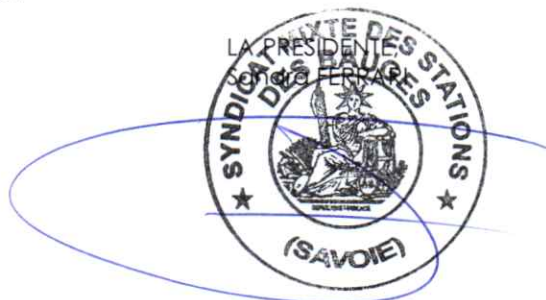
Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à

**APPROUVE** le moratoire sur la situation du budget alpin Savoie Grand Revard

**AUTORISE** la Présidente à adresser le moratoire au Préfet de Savoie ainsi qu'aux Présidents des agglomérations de Grand Chambéry et Grand Lac.

Fait à Aix les Bains, le 04 décembre 2024

Le secrétaire de séance



Votants : 22
Pour : 22
Contre : 0
Abstention (s) : 0
Blanc (s) : 0

Certifié exécutoire  
compte-tenu de la date de transmission en Préfecture, le

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la date d'affichage de la décision et de sa transmission au contrôle de légalité, et dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux candidats ayant participé à la procédure ou à compter de la réponse du Syndicat mixte, si un recours gracieux a été préalablement déposé.